

Bruxelles, le 7 juillet 2026
(OR. en)

11410/26

AGRI 566
AGRIORG 91

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	7 juillet 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 355 final
Objet:	Plan d'action en faveur de la résilience, de l'autonomie stratégique et de la durabilité du système de l'UE en matière de protéines

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 355 final.

p.j.: COM(2026) 355 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 7.7.2026
COM(2026) 355 final

Plan d'action

**en faveur de la résilience, de l'autonomie stratégique et de la durabilité du système de
l'UE en matière de protéines**

L'Europe se trouve à la croisée des chemins. Dans un monde en évolution rapide, dans un contexte d'incertitude croissante, des mesures audacieuses sont nécessaires pour stimuler notre compétitivité économique tout en renforçant notre autonomie stratégique. Alors que la sécurité et la résilience occupent une place centrale dans le programme politique et que le modèle de croissance européen subit une pression croissante, les principales dépendances économiques se transforment en vulnérabilités géopolitiques.

Dans ce contexte, les dépendances existantes vis-à-vis des intrants importés, tels que les engrais, les aliments pour animaux et l'énergie, **constituent non seulement des menaces pour notre sécurité alimentaire, mais aussi des vulnérabilités majeures ayant une incidence sur notre résilience**. Il est donc essentiel de réduire ces dépendances stratégiques pour le programme de préparation et de sécurité de l'UE. Une action collective est nécessaire de la part de toutes les parties prenantes pour garantir que l'UE puisse renforcer sa sécurité tant intérieure qu'extérieure ⁽¹⁾.

La forte dépendance de l'UE vis-à-vis de l'approvisionnement en protéines pour les aliments pour animaux d'un nombre limité d'origines rend non seulement notre système agroalimentaire vulnérable aux fluctuations du marché mondial, mais a également une incidence sur la capacité à réduire les risques liés aux chaînes d'approvisionnement et restreint les progrès en matière de transition vers la durabilité.

Comme annoncé dans la vision pour l'agriculture et l'alimentation ⁽²⁾, la Commission a **élaboré ce plan global** pour relever ces défis. Il intègre les politiques, la recherche et les efforts pratiques visant à créer pour l'UE un système plus autonome et plus durable en matière de protéines, tout en diversifiant les sources d'importation. La diversification des protéines répond à l'appel politique lancé par les dirigeants de l'Union dans la **déclaration de Versailles** ⁽³⁾ de 2022 en faveur d'une augmentation de la production de protéines végétales dans l'Union et par le Parlement européen dans sa résolution de 2023 sur une stratégie européenne en matière de protéines ⁽⁴⁾.

Afin d'accroître la production durable de protéines végétales dans l'UE, il est nécessaire de trouver les mesures incitatives appropriées visant à stimuler à la fois l'offre et la demande, ce qui constitue une étape essentielle pour permettre à l'UE de progresser sur la voie de la **résilience transformatrice** dont le continent a besoin. Un système résilient et durable en matière de protéines contribuera non seulement à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de sécurité alimentaire et d'énergie, mais créera également de nouvelles possibilités dans les zones rurales. Il contribuera à l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et accélérera la mise en œuvre des objectifs établis dans la récente stratégie de l'UE pour la bioéconomie ⁽⁵⁾ et dans le plan d'action sur les engrais ⁽⁶⁾.

La transition vers un **système résilient et durable en matière de protéines** nécessite une **meilleure coordination des politiques** visant à :

- accroître **l'autonomie stratégique** ouverte en élargissant **l'approvisionnement durable de l'Union en protéines** grâce à des mesures incitant les **agriculteurs** à adopter des systèmes de

⁽¹⁾ Commission européenne, *Rapport de prospective stratégique Résilience 2.0: donner à l'UE les moyens de prospérer malgré les turbulences et les incertitudes*, COM(2025) 484 final.

⁽²⁾ Commission européenne, *Une vision pour l'agriculture et l'alimentation — Œuvrer ensemble pour un secteur agricole et alimentaire européen attractif pour les générations futures*, COM(2025) 75 final.

⁽³⁾ Conseil de l'Union européenne, *Conseil «Agriculture et pêche» sur les protéines: approvisionnement, production et durabilité*, 14 juillet 2025; Conseil européen, *Déclaration de Versailles*, 10 et 11 mars 2022.

⁽⁴⁾ Parlement européen, *Résolution du 19 octobre 2023 sur une stratégie européenne en matière de protéines [2023/2015(INI)]*.

⁽⁵⁾ Commission européenne, *Un cadre stratégique pour une bioéconomie européenne compétitive et durable*, COM(2025) 960 final.

⁽⁶⁾ Commission européenne, *Plan d'action sur les engrais: un partenariat pour garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais produits dans l'UE, ainsi que l'autonomie stratégique dans ce domaine*, COM(2026) 310 final.

production diversifiés avec des besoins réduits en engrais, permettant ainsi aux agriculteurs de cultiver des protéagineux sains et résilients;

- améliorer **la résilience, la compétitivité et la préparation** du système de l'UE en matière de protéines au sens large, y compris l'industrie des aliments pour animaux, en faisant progresser la **recherche et l'innovation et en intensifiant les investissements**;
- renforcer les chaînes de valeur des protéines de l'UE en améliorant **l'attractivité du marché**, en **encourageant la demande** et en promouvant des solutions locales et des chaînes d'approvisionnement courtes.

Cette coordination des politiques permettra d'atteindre les **objectifs de l'UE en matière de circularité, de climat et d'énergie**, qui incitent davantage les agriculteurs à s'engager dans la diversification des protéines et leur offrent des arguments économiques supplémentaires à cet égard.

Ce plan expose les principaux faits, recense les points de levier et propose des actions tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour atteindre cet objectif. Il complète la **stratégie en matière d'élevage** adoptée le 7 juillet 2026. Bien que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture soient une source et un utilisateur importants de protéines dans le système d'alimentation humaine et animale de l'UE, ils ne sont pas couverts par le présent plan.

1. Approvisionnement en protéines végétales dans l'UE

L'UE abrite l'un des systèmes de production agricole les plus compétitifs et les plus durables au monde. Toutefois, cette force est limitée par la dépendance vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux à forte teneur en protéines. Le soutien au titre de la politique agricole commune (PAC) a permis d'accroître l'offre intérieure de protéines végétales, tant pour l'alimentation animale que pour l'alimentation humaine, mais il existe un potentiel de renforcement supplémentaire, malgré certaines contraintes naturelles et structurelles.

Une production de l'UE largement fondée sur le fourrage grossier et les céréales, avec une part limitée de protéagineux

L'UE produit une quantité importante de protéines végétales, mais principalement sous la forme de fourrage grossier et de céréales, c'est-à-dire sous la forme de **produits à faible ou moyenne teneur en protéines**. Au cours de la campagne de commercialisation 2025-2026, l'UE a produit environ **67 millions de tonnes de protéines végétales** ⁽⁷⁾, dont environ 31 millions de tonnes provenant de **fourrage grossier** et environ 29 millions de tonnes provenant de **céréales** ⁽⁸⁾ (graphique 1)⁽⁹⁾. Les prairies représentent plus de la moitié du fourrage grossier. La production de **plantes riches en protéines** de l'UE ⁽¹⁰⁾ s'élevait à 7,2 millions de tonnes de protéines au cours de la période 2025-2026, après avoir considérablement augmenté au cours des deux décennies précédentes. La production de protéines à partir de **légumes secs** a atteint 1,3 million de tonnes au cours de la période 2025-2026⁽¹¹⁾.

⁽⁷⁾ Estimations de la Commission fondées sur les bilans des céréales et des oléagineux de l'UE et sur le bilan des aliments pour animaux de l'UE.

⁽⁸⁾ Les fourrages grossiers sont composés de graminées, de maïs d'ensilage, de légumineuses fourragères et de fourrages séchés.

⁽⁹⁾ Les statistiques figurant dans le présent document sont détaillées dans les fiches d'information disponibles dans le document suivant: [*réduire le déficit en protéines végétales de l'Union européenne — Agriculture et développement rural*](#).

⁽¹⁰⁾ Les plantes riches en protéines sont définies comme des cultures arables dont la teneur en protéines est supérieure à 15 %, c'est-à-dire les oléagineux et les protéagineux.

⁽¹¹⁾ Les légumes secs comprennent les pois fourragers, les fèves, les lupins et autres protéagineux.

Bien qu'il s'agisse d'une faible part du volume total, leur production a augmenté de 53 % pour la période 2021-2026 par rapport à la période 2011-2016.

		<i>Protéines végétales (en millions de tonnes)</i>		<i>Part</i>	
Fourrage grossier		30,6		45,5 %	
Céréales		29,4		43,7 %	
Oléagineux (à l'exclusion des graines de soja)		5,0		7,5 %	
Protéagineux	Légumes secs	2,2	1,3	3,3 %	1,9 %
	Graines de soja		0,9		1,4 %
Total		67,2		100 %	

Graphique 1: production de protéines végétales dans l'UE au cours de la campagne de commercialisation 2025-2026

Source: DG AGRI — Bilans

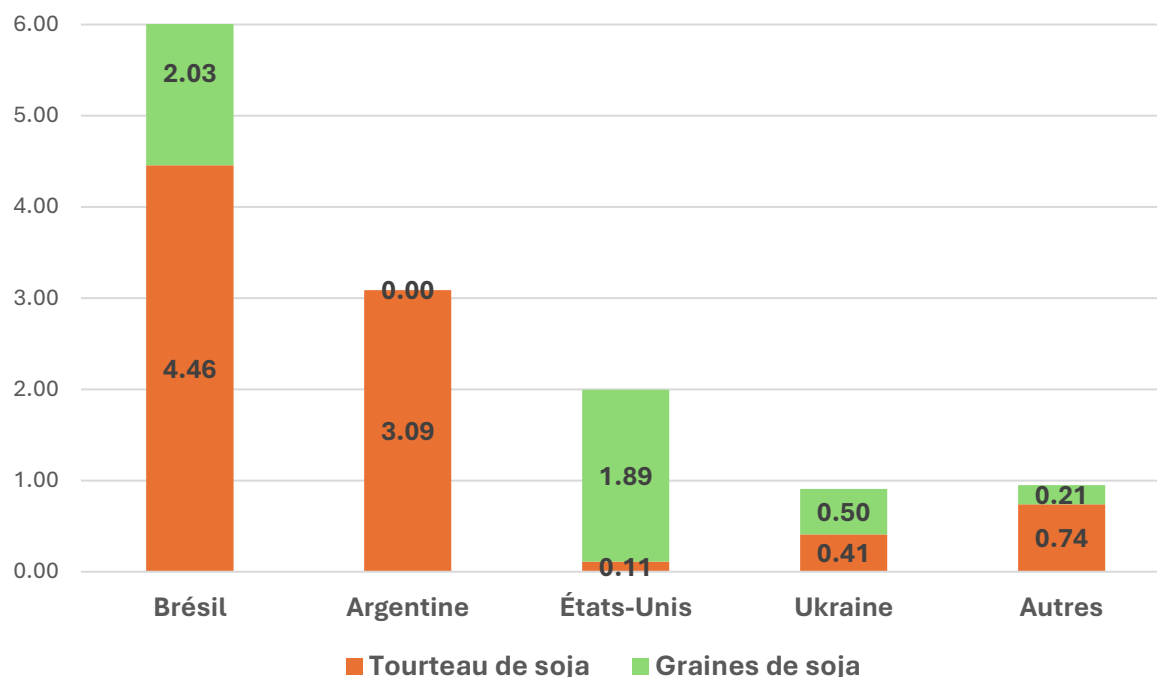
Il convient de noter qu'une évolution vers davantage de protéagineux, dont la teneur en protéines est supérieure à celle des autres cultures arables, n'aurait qu'une incidence limitée sur le bilan global des protéines végétales brutes, en raison de leurs rendements comparativement plus faibles. Toutefois, l'augmentation de la part des protéagineux dans la rotation des cultures pourrait réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en diminuant les besoins en engrais, dont la production et l'utilisation génèrent des GES.

L'augmentation de la production de plantes riches en protéines dans l'UE est principalement attribuée au soutien apporté dans le cadre de la PAC et aux programmes de **recherche et d'innovation** agricoles de l'UE, conformément au rapport 2018 de la Commission ⁽¹²⁾. Comme le souligne le plan d'action sur les engrais, la **propriété de fixation de l'azote** des protéagineux ⁽¹³⁾) contribue à réduire le besoin d'engrais, qui est un facteur clé favorisant l'augmentation de la production, en particulier dans un contexte d'escalade des coûts et des tensions sur les chaînes d'approvisionnement en engrais.

⁽¹²⁾ Commission européenne, [*Rapport sur le développement des protéines végétales dans l'Union européenne, COM\(2018\) 757 final*](#).

⁽¹³⁾ Dans le présent rapport, les protéagineux font référence aux légumineuses (y compris les graines de soja). Il convient de noter que la graine de soja est parfois considérée comme un oléagineux, mais pas dans le présent rapport.

Importations de l'UE dominées par le soja en provenance des Amériques, avec un potentiel pour le soja en provenance d'Ukraine



Graphique 2: origine des protéines de soja importées pour la campagne de commercialisation 2024-2025 (en millions de tonnes de protéines brutes)

Source: DG AGRI — 2024/25

L'UE importe des plantes riches en protéines, principalement sous la forme de graine de soja et de tourteau de soja. Elles représentaient environ 13,4 millions de tonnes des importations totales de protéines en 2024-2025, produites sur environ 13 millions d'hectares dans des pays tiers, principalement aux États-Unis et au Brésil, ainsi qu'en Argentine pour les tourteaux de soja.

Le voisinage de l'UE offre des possibilités concrètes afin de diversifier la dépendance traditionnelle de l'UE à l'égard des principaux exportateurs de graines de soja. L'Ukraine produit 13,5 millions de tonnes de protéines végétales, dont 60 % sont exportées. Cela signifie que l'Ukraine pourrait jouer un rôle plus important dans l'approvisionnement en protéines végétales importées par l'UE. Dans une perspective d'adhésion, cela pourrait réduire le déficit commercial de l'UE de 13,9 millions de tonnes à 4,7 millions de tonnes et accroître l'autosuffisance de l'UE en protéines végétales de 76 % à 86 %. En outre, l'Ukraine a renforcé son rôle de partenaire stratégique de l'UE en doublant sa capacité de production de graines de soja en 2024-2025 par rapport à 2021-2022, malgré les perturbations causées par la guerre d'agression menée par la Russie. Le potentiel d'importations en provenance des Balkans occidentaux est plus faible étant donné que certains producteurs traditionnels de ces pays sont passés d'exportateurs de graines de soja à une dépendance vis-à-vis des importations, sous l'effet de l'augmentation de la consommation intérieure et de la baisse des rendements.

2. Demande de protéines dans l'UE

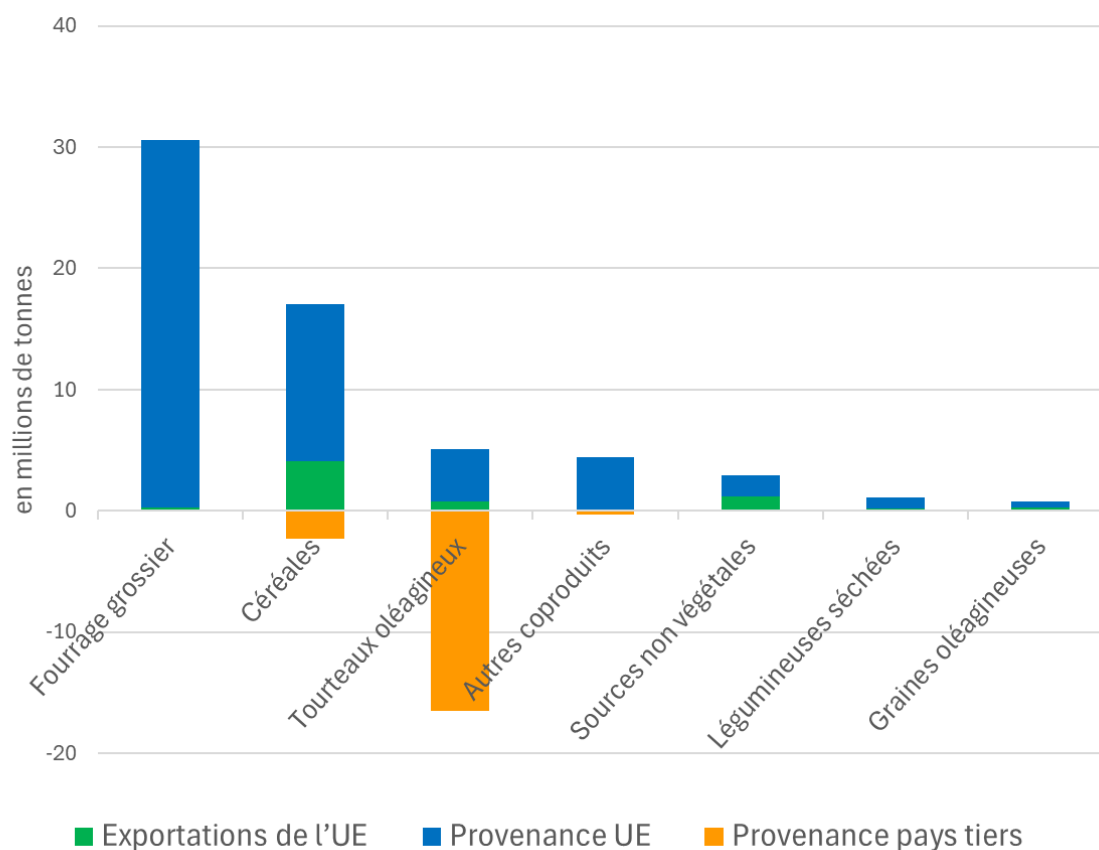
La demande de protéines en Europe est déterminée par les besoins du secteur de l'élevage en matière d'aliments pour animaux, les préférences des consommateurs pour les denrées alimentaires et les utilisations liées aux besoins émergents en matière de circularité et de bioénergie.

Aliments pour animaux

Le bétail représente, avec les cultures arables destinées à l'alimentation animale, plus de la moitié de la production agricole totale (59 % en 2024)⁽¹⁴⁾). En 2025, la valeur des exportations a atteint 55 milliards d'EUR, générant un excédent commercial de 39 milliards d'EUR. Le secteur de l'élevage est également **le plus grand utilisateur de protéines végétales de l'UE**.

Le secteur de l'élevage de l'UE utilise **74 millions de tonnes** de protéines par an pour l'alimentation animale ⁽¹⁵⁾. Environ 26 % sont importés, mais étant donné que l'UE exporte également l'équivalent de 9 % de protéines issues de produits des cultures arables ou coproduits, **la dépendance nette à vis-à-vis des importations de protéines** représente 15 % de sa consommation totale d'aliments pour animaux (soit environ 13 millions de tonnes de protéines).

Ce chiffre agrégé masque des différences selon le type d'aliment (Graphique 3 3). En effet, l'UE est largement autosuffisante en aliments pour animaux à faible teneur en protéines, mais elle est largement dépendante des importations pour **les aliments pour animaux à forte teneur en protéines (oléagineux et protéagineux)**: 74 % de ces aliments utilisés dans l'UE sont importés. Ce phénomène est principalement dû à la protéine de soja, dont 94 % sont importés.



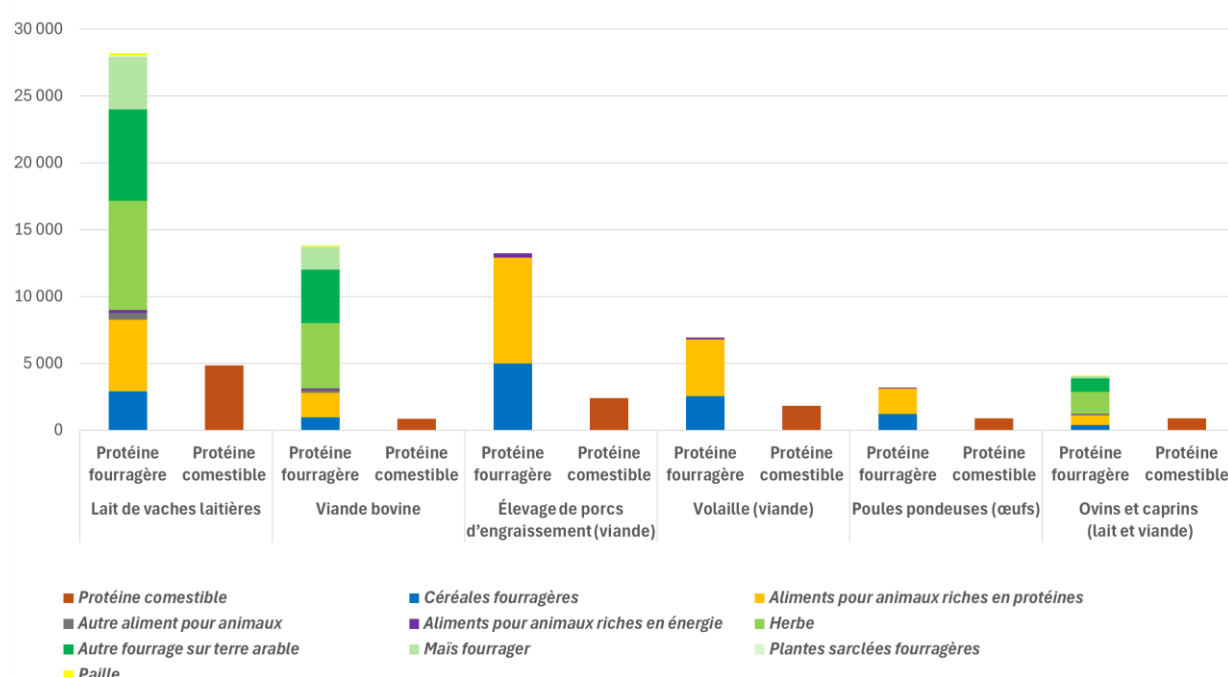
Graphique 3: origine des protéines utilisées pour l'alimentation du bétail dans l'UE et exportations de ces produits (en millions de tonnes de protéines brutes)

Source: DG AGRI — Bilan des protéines fourragères de l'UE — 2024/25

⁽¹⁴⁾ Cela correspond au revenu primaire généré à la fois par la production provenant de la production animale (45 %) et par la production de cultures arables utilisées comme aliments pour animaux (14 %).

⁽¹⁵⁾ Les principales sources de protéines fourragères sont le fourrage grossier (41 %), les céréales (21 %), le tourteau de soja (19 %) et les autres farines d'oléagineux (9 %), les 10 % restants étant diverses autres sources.

Les aliments pour animaux d'origine végétale à haute teneur en protéines ⁽¹⁶⁾ représentent une part importante de l'utilisation totale d'aliments pour animaux, soit 31 % de l'utilisation totale de protéines destinées à l'alimentation animale de l'UE (ou 23,0 millions de tonnes de protéines)⁽¹⁷⁾. Ils jouent un rôle crucial dans plusieurs systèmes d'élevage, en optimisant la productivité du bétail. Il serait très difficile de les remplacer par des solutions de substitution à plus faible teneur en protéines qui soient plus facilement disponibles dans l'UE, notamment en ce qui concerne la superficie nécessaire à la culture au sein l'UE. En outre, cela nécessiterait une évaluation minutieuse de la capacité à remplacer les matières premières pour aliments pour animaux tout en répondant aux besoins nutritionnels des animaux et dépendrait du type de bétail (Graphique 4). Les secteurs **porcin et avicole** sont les principaux utilisateurs de farines riches en protéines (représentant 66 % de l'utilisation d'aliments composés pour animaux ⁽¹⁸⁾ dans l'UE), tandis que les secteurs **laitier et bovin** représentent une part plus faible (28 %).



Graphique 4: utilisation de protéines fourragères par type d'élevage dans l'UE et production de protéines comestibles qui en résulte par type d'élevage dans l'UE en 2022 (en milliers de tonnes de protéines brutes)

Source: base de données modèle CAPRI

La dépendance vis-à-vis des aliments protidiques importés dépend dans une large mesure du **type d'élevage et du système de production**. Les systèmes plus intensifs dépendent des aliments composés pour animaux pour une grande partie de leurs protéines, qui représentent 25,8 millions de tonnes de protéines fourragères par an. Les aliments composés pour animaux représentent 35 % de l'utilisation totale de protéines par le bétail de l'UE. Les systèmes de ruminants plus extensifs, qui dépendent des prairies et des aliments pour animaux et fourrages produits localement, dépendent moins des importations que les systèmes intensifs. Certains systèmes de production, tels que les systèmes

⁽¹⁶⁾ Les aliments pour animaux riches en protéines ont une teneur en protéines supérieure à 30 %, comme la plupart des types de farines d'oléagineux.

⁽¹⁷⁾ En revanche, 94 % des aliments pour animaux à faible et moyenne teneur en protéines utilisés dans l'UE sont d'origine européenne, et l'UE est clairement un exportateur net de ce type de produits.

⁽¹⁸⁾ Les aliments composés pour animaux sont des aliments pour animaux fabriqués en mélangeant au moins deux matières premières pour aliments pour animaux, avec ou sans additifs.

agroécologiques, biologiques, d'élevages nourris à l'herbe, de polyculture-élevage, ainsi que ceux bénéficiant d'indications géographiques, ou ceux soumis à des normes privées, encouragent activement l'utilisation d'aliments locaux pour animaux, réduisent la dépendance vis-à-vis des aliments pour animaux importés et ancrent la production sur le territoire.

Au niveau de l'UE, la part des **aliments pour animaux produits sur l'exploitation est en moyenne limitée**: environ 21 % du total des aliments pour animaux en 2023. Elle est la plus élevée dans les exploitations d'élevage de ruminants qui pratiquent également la culture (42 % en 2023) et la plus faible dans les exploitations spécialisées dans l'élevage de volailles ou de porcs spécialisés (7 %).

Systèmes d'alimentation différents avec différents degrés de dépendance

Le secteur de l'élevage de l'UE se caractérise par **diverses stratégies d'alimentation**. L'élevage intensif permet d'optimiser l'alimentation grâce à une alimentation de précision, en ajoutant des acides aminés de synthèse pour compléter les aliments pour animaux à faible teneur en protéines, les enzymes ou les additifs pour l'alimentation animale, ce qui réduit les émissions de méthane. Toutefois, l'Union européenne importe une grande quantité d'additifs pour l'alimentation animale (tels que les vitamines et les acides aminés), notamment en provenance de Chine, qui occupe une position extrêmement dominante sur le marché mondial de ces substances, voire un quasi-monopole pour certaines d'entre elles. Les secteurs de l'alimentation animale, de l'élevage et de l'aquaculture de l'UE ont donc très peu de possibilités de diversifier leur approvisionnement, comme nous l'examinerons plus loin dans le présent document. D'autre part, les systèmes d'élevage extensif, en particulier les ruminants nourris à l'herbe et la production biologique, dépendent nettement moins des aliments pour animaux importés, tout en présentant des avantages pour l'environnement.

Enfin, il convient de souligner que l'UE est l'un des **producteurs mondiaux de protéines animales les plus efficaces en termes d'émissions de GES** par unité de production ⁽¹⁹⁾). La réduction isolée de la production animale de l'Union entraînerait, dans une large mesure, le remplacement de la consommation de produits d'origine animale de l'Union par des importations à plus forte intensité de carbone, ce qui augmenterait l'empreinte GES de cette consommation et perturberait indûment la chaîne de valeur des produits d'origine animale de l'Union.

La circularité en tant que principe moteur

Dans l'ensemble, les protéines végétales provenant de diverses sources comestibles et non comestibles jouent un rôle important dans la bioéconomie circulaire, y compris lorsqu'elles sont transformées par le bétail en denrées alimentaires et en effluents d'élevage. Si plusieurs cultures utilisées pour l'alimentation animale sont également transformées à des fins autres que l'alimentation animale dans l'industrie, pour la production d'énergie ou en tant que denrées alimentaires, elles peuvent néanmoins générer des sous-produits riches en protéines pour l'alimentation animale ou humaine. Par exemple, l'huile d'oléagineux ou les amidons de céréales peuvent être séparés pour une utilisation humaine, industrielle ou énergétique, tandis que les autres coproduits, riches en protéines, peuvent être utilisés pour l'alimentation animale ou humaine. **Ces coproduits issus de cultures transformées constituent une source majeure de protéines pour le bétail de l'UE**. Ils représentent environ 34 % de l'apport total en protéines du bétail, ce qui met en évidence la forte interconnexion entre les chaînes de valeur des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, de l'énergie et de l'industrie.

Les **politiques en matière de bioénergie** ont un effet direct sur la disponibilité des protéines pour l'alimentation animale en tant que coproduit et sur la rentabilité des cultures riches en protéines de l'UE.

⁽¹⁹⁾ Modèle pour l'évaluation environnementale de l'élevage mondial de la FAO (GLEAM) foodandagricultureorganization.shinyapps.io/GLEAMV3_Public/.

Les coproduits issus de la production d'énergie de l'UE ⁽²⁰⁾ représentent 47,2 % de l'ensemble des farines d'oléagineux et 6,3 % de l'ensemble des aliments pour animaux utilisés dans l'UE. Les coproduits issus de l'industrie alimentaire et des boissons représentent 6 % de l'apport en protéine du bétail de l'UE, bien que les anciennes denrées alimentaires ne représentent que 0,7 %, en raison de contraintes techniques et réglementaires liées à la sécurité des aliments pour animaux. L'utilisation sûre de coproduits protéiques issus de la transformation de denrées alimentaires pour l'alimentation animale pourrait être étendue, car elle contribue à réduire le gaspillage alimentaire.

Différentes efficacités protéiques selon le type d'élevage

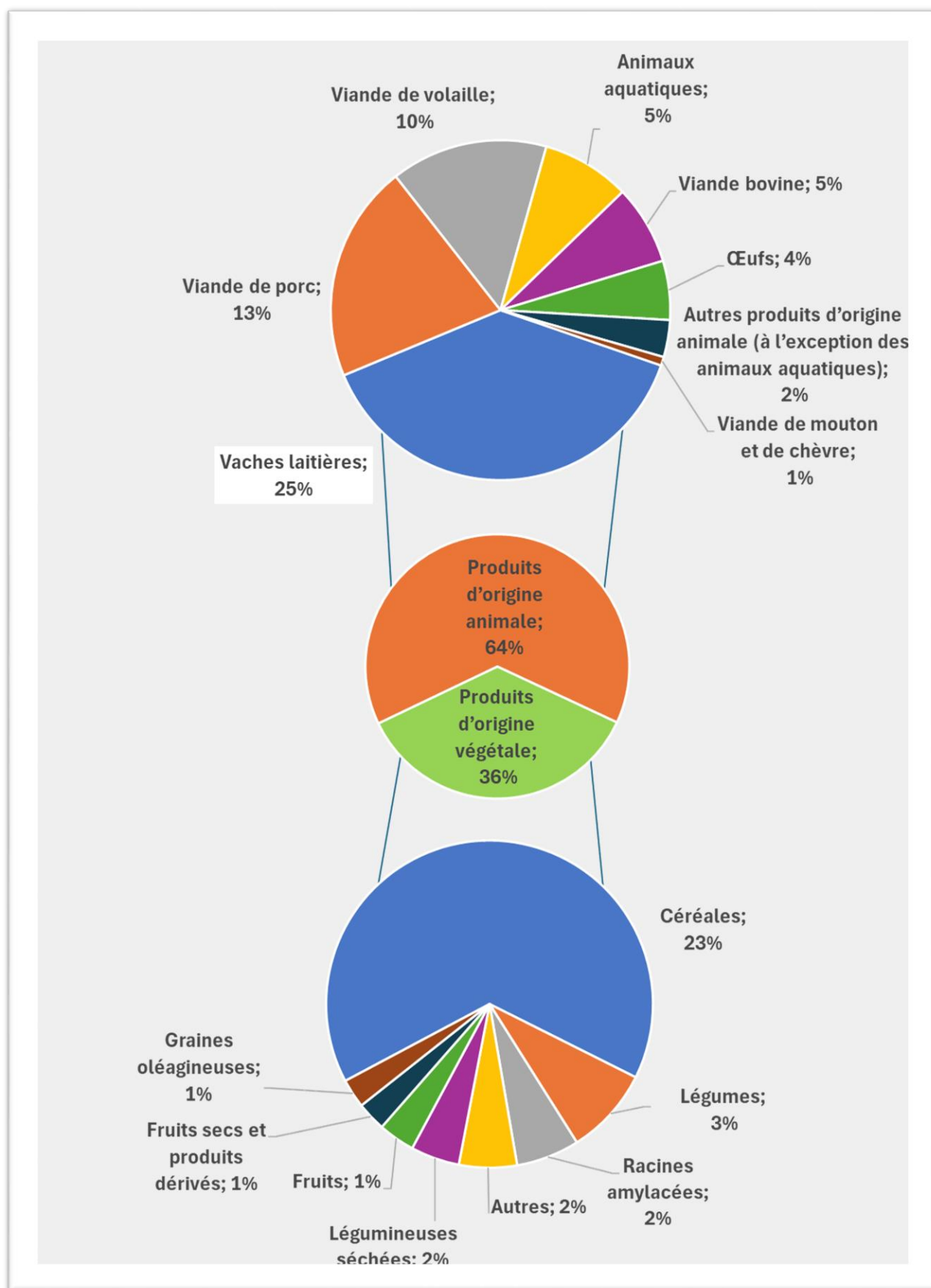
L'efficacité protéique de la production animale peut être évaluée au moyen du taux de conversion des protéines fourragères en protéines animales. Le secteur des œufs de volaille présente le rendement de conversion protéique le plus élevé, avec 3,6 kg de protéines fourragères nécessaires pour produire 1 kg de protéines animales. Il est suivi du secteur porcin avec 5,5 kg de protéines fourragères pour produire 1 kg de protéines animales et du secteur du lait de vache laitière avec 5,8 kg de protéines alimentaires pour 1 kg de protéines animales. Le secteur de la viande bovine utilise 15,9 kg de protéines fourragères pour produire 1 kg de protéines animales. La consommation relative croissante de viande de volaille dans un contexte de déclin des autres viandes pourrait contribuer, dans une certaine mesure, à réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux en améliorant l'efficacité globale de l'utilisation des protéines fourragères.

Produits alimentaires

Dans l'UE, 64 % des protéines consommées par l'homme sont d'origine animale (graphique 4). Cette part passe à 67 % aux États-Unis, tandis qu'en Chine, les protéines végétales représentent 59 % de la consommation humaine de protéines. L'évolution de la consommation au cours de la dernière décennie indique une augmentation de la part des protéines animales dans l'alimentation des Européens, au détriment des protéines végétales ⁽²¹⁾.

⁽²⁰⁾ Par exemple, les farines d'oléagineux obtenues à partir de graines de soja, de colza et de tournesol concassées dans l'UE pour la production d'huiles utilisées à des fins énergétiques.

⁽²¹⁾ Entre 2010 et 2023, la consommation moyenne de protéines animales par personne dans l'UE a augmenté de 6 %, tandis que la consommation moyenne de protéines végétales a diminué de 4 % (*FAO — Bilans alimentaires*).



Graphique 5 — Part de protéines par produit dans le régime alimentaire de l'UE

Source: FAO — Bilans alimentaires — 2023

Les facteurs qui influencent les modes de consommation actuels sont notamment les suivants: i) les traditions et habitudes culturelles; ii) les revenus; iii) la commodité, la publicité et le marketing; iv) l'intérêt croissant pour les aliments enrichis en protéines; v) l'organisation des chaînes d'approvisionnement; et vi) les prix relatifs des produits végétaux par rapport aux produits animaux. Les protéines des produits laitiers sont susceptibles de connaître la plus forte augmentation relative dans les régimes alimentaires des Européens, à mesure que la consommation de viande (à l'exception de la volaille) diminue. En ce qui concerne les protéines végétales, les principales sources sont les céréales (23 % de l'apport en protéines chez l'homme) et les fruits et légumes (4 %). Bien qu'elles ne représentent que 2 % de l'apport en protéines, les légumineuses et les légumineuses séchées sont considérées comme une composante importante d'un régime alimentaire varié et durable, et plusieurs États membres recommandent d'augmenter la consommation de légumineuses ⁽²²⁾).

Comme pour de nombreux aliments, une alimentation variée contribue de manière importante à une alimentation saine. Une alimentation diversifiée composée de viande issue de bétail élevé grâce à des ressources fourragères adaptées aux conditions locales, ainsi que la consommation de protéines végétales provenant de fruits, de légumes et de légumineuses séchées, pourraient jouer un rôle important dans la transition vers un système alimentaire plus résilient et plus durable, tout en soutenant des chaînes de valeur viables dans l'UE. Outre le fait qu'ils garantissent une alimentation adéquate et favorisent une bonne santé, les régimes alimentaires qui contiennent une part élevée d'aliments d'origine végétale contribuent à la réalisation des objectifs en matière d'environnement et de climat.

3. Sources de protéines végétales et de substitution

L'innovation prospère dans le domaine des protéines. L'UE a intérêt à être un acteur mondial de premier plan et à stimuler l'innovation qui soutient des systèmes alimentaires compétitifs, durables et résilients. Dans le même temps, la production de protéines doit être conforme à la réglementation de l'UE afin de protéger la santé, le climat et l'environnement. L'innovation doit être responsable et nécessite une évaluation appropriée en ce qui concerne sa durabilité, ainsi que des considérations sociales, nutritionnelles et sociétales. La stratégie pour les sciences du vivant de la Commission européenne reconnaît que les secteurs européens de l'agriculture et de l'alimentation sont un pôle d'innovation, avec de nouveaux produits et de nouvelles chaînes de valeur qui allient sécurité, durabilité et responsabilité sociale ⁽²³⁾.

À l'heure actuelle, le marché propose une grande variété de sources de **protéines végétales et de substitution ainsi que des innovations**, destinées tant à **l'alimentation humaine qu'à l'alimentation animale**. Certains de ces produits sont bien établis et acceptés en Europe, tels que les aliments et boissons à base de protéines végétales ou les produits à base de protéines obtenues par fermentation ou à partir d'algues. Les algues sont également utilisées comme aliments pour animaux et présentent un potentiel commercial prometteur. Certaines autres sources de protéines, telles que les insectes, sont actuellement essentiellement acceptées comme aliments pour animaux, bien qu'elles soient disponibles sur le marché alimentaire.

D'autres solutions de substitution pour les aliments pour animaux, telles que les produits issus de la **fermentation de précision et de la biomasse ou les protéines extraites de cultures**, peuvent faire l'objet de règles spécifiques de mise sur le marché. Plusieurs de ces solutions sont susceptibles de créer

⁽²²⁾ Commission européenne, *Legumes and Pulses — Knowledge for policy* (légumineuses et légumineuses séchées — connaissances pour la politique), 18 décembre 2025; Commission européenne, *Food-Based Dietary Guidelines recommendations for legumes — Knowledge for policy* (les recommandations nutritionnelles exprimées en termes d'aliments pour les légumineuses — connaissances pour la politique), 7 novembre 2025.

⁽²³⁾ Commission européenne, *Choisir l'Europe pour les sciences du vivant — Une stratégie visant à faire de l'Union européenne le lieu le plus attrayant au monde pour les sciences du vivant d'ici à 2030*, COM(2025) 525 final.

de nouveaux modèles économiques circulaires pour les agriculteurs et l'industrie de l'alimentation animale. Les technologies fondées sur la fermentation constituent une voie complémentaire au sein du paysage plus large des protéines, avec des implications potentielles dans l'ensemble des chaînes de valeur agricoles. Elles peuvent créer de nouvelles possibilités pour certaines matières premières, certains flux secondaires agricoles et certains intrants liés à l'alimentation animale, tout en contribuant à la diversification des sources de protéines. Leur incidence sur la production agricole conventionnelle devrait rester limitée à moyen terme, même si des effets plus importants pourraient apparaître au fil du temps. La mesure dans laquelle les agriculteurs et les zones rurales en bénéficieront dépendra de la manière dont les chaînes de valeur sont organisées, étant donné que les technologies fondées sur la fermentation devraient coexister avec les systèmes et pratiques agricoles existants. La Commission est en train d'achever une étude portant sur un certain nombre de ces questions ⁽²⁴⁾. Les sources de protéines destinées à l'alimentation animale mentionnées ci-dessus constituent un domaine d'innovation et contribuent au développement de ce marché mondial.

Des processus de fermentation innovants sont en cours d'élaboration et de développement dans d'autres pays, créant des avantages économiques et de nouveaux flux de revenus pour les agriculteurs en dehors de l'UE. Les agriculteurs de l'UE pourraient bénéficier d'avantages similaires sous la forme d'une demande directe de matières premières agricoles et d'une modernisation des flux secondaires agricoles. Le futur acte législatif sur les biotechnologies II visera à renforcer la compétitivité industrielle de l'UE dans le domaine des biotechnologies industrielles et de la production de produits biologiques, y compris sur la base d'une fermentation avancée.

En ce qui concerne les denrées alimentaires, **les aliments et boissons à base de protéines végétales devraient présenter le plus grand potentiel commercial** compte tenu de la stabilité du cadre réglementaire et de l'acceptation par les consommateurs par rapport à d'autres sources de protéines. Ces produits de substitution à base de plantes visent souvent à reproduire le goût, la texture et le profil nutritionnel des produits traditionnels d'origine animale ⁽²⁵⁾, bien que certains aient subi un degré de transformation plus élevé. Ces deux types de produits coexistent sur le marché européen et des règles spécifiques prévues par le règlement OCM ⁽²⁶⁾ concernant l'utilisation des mentions relatives aux produits laitiers et, à l'avenir, des mentions relatives à la viande ⁽²⁷⁾ s'appliquent ou s'appliqueront afin d'améliorer la transparence et permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés.

Tant les produits à base de protéine végétale que les autres produits protéiques sont confrontés à plusieurs défis communs qui devront être relevés avant qu'ils puissent être adoptés et intégrés plus largement dans les régimes alimentaires de l'UE. Malgré l'existence du cadre réglementaire de l'UE relatif aux nouveaux aliments ⁽²⁸⁾, il est particulièrement important que le grand public comprenne et accepte ces questions, notamment dans des domaines tels que la technologie alimentaire, où

⁽²⁴⁾ Commission européenne, *Study on biomass and precision fermentation* (Étude sur la biomasse et la fermentation de précision), qui sera achevée au cours du second semestre de 2026.

⁽²⁵⁾ FAO, *The Plants That Feed the World: baseline data and metrics to inform strategies for the conservation and use of plant genetic resources for food and agriculture* (Les plantes qui nourrissent le monde: données de référence et indicateurs servant de base aux stratégies de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture), 2023.

⁽²⁶⁾ Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles (JO L 347 du 20.12.2013, p. 671).

⁽²⁷⁾ Commission européenne, Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire [COM(2024) 577 final]. L'ajout d'une liste de mentions à réserver aux seuls produits à base de viande est actuellement examiné par le colégislateur.

⁽²⁸⁾ Règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif aux nouveaux aliments, modifiant le règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 258/97 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 1852/2001 de la Commission.

l'innovation peut se recouper avec des considérations liées à la santé, à la culture, à l'éthique, à la tradition, à la société, à l'économie et à la durabilité, ce qui nécessite un dialogue renforcé et inclusif sur cette question ainsi qu'un meilleur niveau de connaissance. En outre, le caractère abordable, le goût, la commodité, les aspects nutritionnels et l'étiquetage de ces produits peuvent constituer des contraintes supplémentaires. Il est important de noter que la **durabilité** et la sécurité des autres produits protéiques doivent faire l'objet d'une évaluation approfondie, comme c'est le cas pour les produits alimentaires conventionnels. Par exemple, les processus de production de plusieurs autres types de protéines sont énergivores, nécessitant dans certains cas des intrants énergétiques plus élevés que les protéines conventionnelles qu'ils pourraient éventuellement remplacer ⁽²⁹⁾). Enfin, il convient de poursuivre la diversification des protéines tout en préservant **la compétitivité et la viabilité à long terme** du secteur européen de l'élevage.

D'un point de vue **économique et social**, l'augmentation des ventes de produits protéiques d'origine végétale crée des possibilités pour les agriculteurs et les communautés rurales. La **réaffectation de la production et d'une série de flux secondaires et de coproduits agricoles** destinés à être utilisés dans des denrées alimentaires d'origine végétale et la production d'autres protéines pour les aliments pour animaux pourraient créer de nouveaux revenus pour les agriculteurs. La diversification de l'approvisionnement en protéines crée des possibilités de nouvelles chaînes de valeur tant pour les aliments pour animaux que pour les denrées alimentaires.

4. Mettre en place dans l'UE un système résilient et durable en matière de protéines

Il subsiste des obstacles importants à l'intensification de la production durable de protéines végétales, malgré un certain nombre d'initiatives stratégiques adoptées à ce jour pour stimuler leur développement. La vaste consultation des parties prenantes a mis en évidence plusieurs contraintes, notamment: la rentabilité plus faible des protéagineux, notamment liée à la disponibilité de connaissances, de compétences et d'intrants spécifiques; une chaîne de valeur sous-développée; les besoins en infrastructures, tels que le stockage et le traitement; les déficits d'investissement et la nécessité d'une coopération plus étroite entre les parties prenantes afin de réduire les risques liés aux décisions en matière de transition.

Des mesures doivent être prises à différents niveaux de gouvernance et par différentes parties prenantes afin d'accélérer le développement de la chaîne. **Le succès dépendra de la capacité à fournir une approche intégrée et à créer les incitations appropriées pour développer à la fois l'offre et la demande de protéagineux.**

Le futur système de l'UE en matière de protéines repose sur les piliers suivants, qui, à leur tour, feront de la circularité et de l'action pour le climat un argument économique pour les agriculteurs:

- accroître l'**autonomie stratégique** ouverte en développant **l'approvisionnement durable de l'Union en protéines**;
- améliorer **la résilience, la compétitivité et la préparation** du système plus large en matière de protéines de l'UE;
- renforcer les chaînes de valeur des protéines de l'UE en améliorant **l'attractivité du marché, en encourageant la demande** et en promouvant des solutions locales.

⁽²⁹⁾ Parlement européen: service de recherche du Parlement européen, [Alternative protein sources for food and feed Service](#) (Autres sources de protéines pour l'alimentation humaine et animale), avril 2024.

4.1. Renforcer la coordination politique

La cohérence de cette transition repose sur une meilleure articulation entre la PAC et les politiques de l'UE en matière de compétitivité, de recherche et d'innovation, d'énergie, de cohésion, d'environnement, de climat, de santé, de marchés publics et de commerce, tout en veillant à ce que les politiques publiques et les initiatives privées agissent de concert tout au long de la chaîne agroalimentaire, de la production à la consommation.

Plusieurs actions sont déjà en cours, mais pourraient devoir être accélérées et intégrées. En particulier, à mesure que l'UE renforce ses ambitions en matière d'environnement et de climat, il convient qu'elle redouble d'efforts afin de promouvoir un meilleur alignement des normes de production entre ses partenaires commerciaux. Le développement du secteur des protéines recèle un grand potentiel pour atteindre les objectifs de l'UE en matière d'environnement et de circularité

Le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) offre des possibilités afin de stimuler le secteur des protéagineux de l'Union grâce à une **planification intégrée**, de réduire la dépendance vis-à-vis des protéines importées et de renforcer l'autonomie stratégique ouverte de l'Union. Cela nécessite l'élaboration de projets liés à la chaîne de valeur qui puissent combiner le soutien à la culture de protéagineux dans le cadre de la PAC, une meilleure intégration territoriale et le développement d'infrastructures et d'installations de transformation grâce aux plans de partenariat national et régional (PNR)⁽³⁰⁾. Cela requiert aussi l'augmentation des investissements dans la recherche et l'innovation par l'intermédiaire du programme-cadre de recherche Horizon Europe et du Fonds européen pour la compétitivité (FEC)⁽³¹⁾. Les **instruments de gestion des risques** que la Commission met actuellement au point, notamment en coopération avec la BEI, ouvrent des perspectives sans précédent pour le secteur des protéagineux de l'UE.

Plusieurs États membres ont déjà lancé des initiatives visant à promouvoir un système plus durable et plus résilient en matière de protéines. Ces efforts se concentrent sur l'augmentation de la production et de l'utilisation locales de protéines, la diversification des régimes alimentaires, le développement d'autres protéines et le renforcement des chaînes de valeur. Le plan d'action danois pour les aliments d'origine végétale⁽³²⁾ fournit un exemple de la manière dont les États membres peuvent rassembler des outils à différents niveaux de gouvernance pour soutenir la chaîne de valeur des aliments d'origine végétale.

Afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des protéines végétales importées, il est recommandé aux États membres de prendre des mesures adaptées à leurs besoins, comme expliqué plus en détail dans les sections suivantes:

- promouvoir l'intégration des protéagineux dans leur rotation et leur diversification des cultures, sur la base de leurs avantages environnementaux et climatiques;
- fournir une aide couplée au revenu pour les cultures de protéagineux afin d'aider le secteur à améliorer sa compétitivité;
- compenser les risques et les coûts de production plus élevés pour les agriculteurs qui se tournent vers les protéagineux;
- intégrer la diversification des protéines dans leurs stratégies de renouvellement des générations et dans les mesures du kit de démarrage destiné aux jeunes agriculteurs;

⁽³⁰⁾ Les plans de partenariat national et régional sont un nouvel instrument de planification proposé par la Commission pour le prochain CFP.

⁽³¹⁾ Commission européenne, *Fonds européen pour la compétitivité — Fiche d'information*, 22 juin 2026.

⁽³²⁾ Ministère danois de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, *Danish Action Plan on Plant-Based Foods* (Plan d'action danois concernant les aliments d'origine végétale), octobre 2023.

- soutenir l'investissement, l'innovation, le marketing, le stockage et la gestion des risques pour la production de protéagineux;
- faciliter les actions collectives, telles que les mesures de promotion, la mise sur le marché conjointe et le recours accru aux contrats entre les agriculteurs et les autres parties prenantes de la chaîne de valeur des protéagineux;
- renforcer les segments en aval de la chaîne de valeur des protéagineux grâce à des investissements dans les infrastructures et les capacités de stockage et de transformation;
- aider les agriculteurs en difficulté qui produisent des protéagineux, des graminées et d'autres plantes fourragères herbacées;
- renforcer le rôle des prairies;
- encourager, le cas échéant, les éleveurs à passer à l'extensification;
- encourager les agriculteurs à combiner production végétale et élevage;
- surveiller et encourager l'utilisation d'aliments pour animaux locaux au niveau de l'exploitation ou au niveau local, accroître la suffisance au niveau de l'exploitation et réduire la dépendance vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux riches en protéines;
- soutenir des régimes alimentaires diversifiés afin de renforcer la résilience du système;
- concevoir des politiques fiscales pour contribuer à la transition vers un système alimentaire résilient;
- publier des orientations relatives à l'établissement de bilans harmonisés des protéines destinées à l'alimentation animale et humaine.

Des dialogues spécifiques sur les protéines avec les États membres constitueront un forum pour l'échange des meilleures pratiques et le suivi de la mise en œuvre du plan en matière de protéines. Les **dialogues annuels sur l'alimentation**, qui rassemblent les consommateurs, les producteurs, l'industrie, les détaillants, les pouvoirs publics et la société civile, offrent une autre occasion d'échanger et de définir les priorités.

4.2. Développer l'approvisionnement durable de l'UE en protéines

La capacité de l'UE à accroître son autonomie stratégique nécessite:

- des mesures d'incitation visant à stimuler la culture des protéagineux;
- une panoplie de mesures de soutien aux agriculteurs;
- le renforcement des chaînes de valeur et du développement régional;
- l'amélioration de l'utilisation durable des prairies et l'intégration du bétail;
- la possibilité pour les agriculteurs d'accéder à des mesures d'incitation liées au carbone et à des crédits nature.

• Inciter les agriculteurs à adopter des systèmes de production diversifiés avec des besoins réduits en engrais

Des incitations suffisantes, un soutien à l'investissement et des outils de gestion des risques sont nécessaires pour parvenir à une diversification des protéines. Il appartient aux États membres, en s'appuyant sur les recommandations ci-dessus, d'élaborer leurs plans et stratégies en matière de diversification des protéines et de trouver les compromis inhérents à cette démarche, compte tenu des contraintes structurelles en Europe. Ces décisions stratégiques devront prendre en considération plusieurs aspects, notamment les types de cultures, leur adéquation aux conditions agroclimatiques d'un

pays, leur teneur en protéines, leur «double» usage (denrées alimentaires et aliments pour animaux) et leur capacité à être intégrées dans la rotation des cultures. Certaines cultures, comme les graines de soja, les légumineuses séchées et les légumineuses, ont un bon potentiel et des chances réalistes de se développer. En outre, les légumineuses intégrées à une rotation (y compris en tant que cultures de couverture) favorisent les pratiques agricoles durables, en réduisant les émissions de GES et en améliorant la fertilité des sols grâce à la fixation de l'azote, réduisant ainsi le recours aux engrais.

Au-delà de l'exigence de rotation et de diversification des cultures dans le cadre de la nouvelle gestion agricole durable, les États membres peuvent utiliser une série d'outils de la PAC dans le cadre de la proposition relative à la PAC après 2027 ⁽³³⁾. Il s'agit notamment de l'aide couplée au revenu et des actions agroenvironnementales et climatiques (AAEC) visant à améliorer l'attractivité des cultures riches en protéines au niveau des exploitations agricoles. L'aide couplée au revenu, pour laquelle il a été proposé de relever les taux financiers maximaux, peut soutenir le développement des protéagineux, tandis que les AAEC peuvent soutenir la culture de légumineuses, l'utilisation d'effluents d'élevage et la mise en place de cultures de couverture, tout en promouvant des systèmes d'agriculture biologique qui intègrent ces pratiques.

La proposition de la Commission prévoit une nouveauté majeure à fort potentiel: les **paiements transitoires** proposés dans le cadre de la PAC après 2027, qui peuvent être considérés comme des instruments de réduction des risques. Ils aideront les agriculteurs à couvrir les coûts d'investissement et d'adaptation liés à l'introduction de protéagineux dans la rotation des cultures, notamment l'acquisition de nouvelles machines, les adaptations des équipements, les coûts de formation et les hausses temporaires des coûts de production ou de main-d'œuvre, ainsi que les pertes potentielles liées à une rentabilité moindre par rapport à d'autres cultures.

La Commission fixera **un critère de référence à l'échelle de l'UE qui permettra de suivre l'amélioration de l'autonomie stratégique globale de l'UE en matière de protéines. L'observatoire du marché des céréales, des oléagineux et des protéagineux** intensifiera ses efforts pour faciliter la surveillance du marché et la transparence du système en matière de protéines.

Au moyen des **recommandations de la PAC**, les États membres seront encouragés à inclure dans leurs plans PNR des mesures visant à favoriser la production de légumineuses, ainsi que de colza et de tournesol, en s'appuyant sur des conseils appropriés, et à suivre les progrès accomplis.

La **prochaine génération d'agriculteurs** joue un rôle essentiel dans l'accélération de la transition, grâce à leur esprit d'entreprise, à leur accès à l'innovation et à un horizon de planification plus long. En soutenant leur modernisation, leur diversification et leur innovation, la stratégie de renouvellement des générations dans l'agriculture s'inscrit dans le cadre du développement du secteur des protéagineux, contribuant ainsi à la résilience, à la durabilité et à la compétitivité du système agroalimentaire. La Commission recommande aux **États membres d'intégrer la diversification des protéines dans leurs stratégies de renouvellement des générations et dans les mesures du kit de démarrage destiné aux jeunes agriculteurs**, afin d'offrir à ces derniers des incitations et des débouchés commerciaux suffisants.

La mise en place **d'instruments de gestion des risques et d'instruments financiers** aidera davantage les agriculteurs à adopter des protéagineux dans leur activité agricole, comme le prévoit la stratégie en matière d'élevage.

⁽³³⁾ Commission européenne, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les conditions relatives à la mise en œuvre du soutien de l'Union en faveur de la politique agricole commune pour la période allant de 2028 à 2034, COM(2025) 560 final; Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1308/2013 [COM(2025) 553 final].*

- **Boîte à outils afin de permettre aux agriculteurs de cultiver des protéagineux durables, sains et résilients**

Dans la vision pour l'agriculture et l'alimentation, la Commission a souligné que les agriculteurs avaient besoin de la bonne boîte à outils pour pouvoir produire de manière durable, compte tenu notamment des pressions exercées par le changement climatique et les maladies animales et végétales. Cela est d'autant plus important pour les protéagineux, afin d'améliorer les rendements, la qualité et la production de variétés adaptées au climat. Les nouvelles techniques génomiques (NTG) offrent un potentiel considérable pour relever les défis liés à la culture et mettre sur le marché des solutions plus adaptées au climat.

Les programmes de sélection des protéagineux devraient donc se concentrer sur le développement de variétés qui combinent des rendements plus élevés et plus stables, une meilleure tolérance aux contraintes liées au climat (telles que la sécheresse et les phénomènes météorologiques extrêmes), une résistance accrue aux organismes nuisibles et aux maladies et une meilleure qualité nutritionnelle, tout en préservant la diversité génétique ⁽³⁴⁾.

Au-delà de la disponibilité de variétés appropriées, les risques phytosanitaires et la lutte contre les mauvaises herbes restent des obstacles majeurs à l'adoption des protéagineux. Pour y remédier, la Commission a proposé, dans un train de mesures omnibus sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ⁽³⁵⁾, de simplifier les procédures réglementaires applicables aux produits phytopharmaceutiques, d'accélérer l'accès aux pesticides de lutte biologique et de rendre les processus de renouvellement plus efficaces. La Commission a également ciblé les investissements d'Horizon Europe dans la protection des végétaux, qui doit continuer à répondre aux maladies existantes et émergentes.

Le partage des connaissances est essentiel pour soutenir l'adoption plus large des protéagineux. Les coopératives, les réseaux de la PAC de l'UE et les réseaux thématiques et de conseil financés par Horizon Europe ⁽³⁶⁾ jouent un rôle important dans le cadre d'une action conjointe. Les services de conseil agricole sont également essentiels pour soutenir l'adoption de nouvelles pratiques par les agriculteurs et sensibiliser ces derniers.

L'accès à des machines modernes adaptées aux légumineuses et autres protéagineux est essentiel pour assurer la précision des opérations d'ensemencement et de récolte, ce qui contribue à améliorer la fiabilité du rendement et la qualité des produits. Le soutien à l'investissement dans le cadre de la PAC joue un rôle important. Étant donné que ces cultures sont souvent cultivées dans des zones relativement petites, les coopératives peuvent faciliter l'accès à des équipements spécialisés en partageant les coûts d'investissement entre les agriculteurs.

- **Renforcer les chaînes de valeur et les capacités régionales afin d'améliorer l'attractivité du marché**

Une meilleure intégration de la chaîne de valeur et une meilleure génération de la demande sont des facteurs «d'attraction» essentiels pour susciter le changement.

La proposition relative à la PAC après 2027 renforce la chaîne de valeur en créant un secteur spécifique aux protéagineux. Elle rend obligatoire la reconnaissance des organisations de producteurs et interprofessionnelles, facilitant ainsi les actions collectives, telles que les mesures de promotion et la

⁽³⁴⁾ Comité permanent de la recherche agricole, *Recherche et innovation sur les sources de protéines de substitution pour une autonomie stratégique et une production protéique durable dans l'UE*, 6 mai 2026.

⁽³⁵⁾ Commission européenne, Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la simplification et le renforcement des exigences en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux [COM(2025) 1030 final].

⁽³⁶⁾ De plus amples informations sont disponibles sur [les réseaux thématiques](#) et [les réseaux de conseil](#).

mise sur le marché conjointe. Elle exige aussi des États membres qu'ils mettent en œuvre des interventions sectorielles en faveur des protéagineux afin de soutenir l'investissement, l'innovation, la commercialisation, le stockage et la gestion des risques.

Il est important que la qualité soit reflétée dans le prix et que les agriculteurs soient justement rémunérés. Les modifications de l'organisation commune des marchés ⁽³⁷⁾, actuellement examinées par les colégislateurs et visant à renforcer la confiance tout au long de la chaîne alimentaire humaine et animale, faciliteront un recours accru aux contrats entre les agriculteurs et d'autres parties prenantes de la chaîne de valeur des protéagineux. Cela permettra de réduire les risques lors de la reconversion vers ces cultures en améliorant la prévisibilité des prix, en sécurisant les débouchés et en clarifiant la demande.

Outre l'aide au revenu au titre de la PAC, la planification et le financement intégrés dans le cadre des plans PNR offrent des possibilités de contribuer au développement de chaînes de valeur grâce à **des investissements qui renforceront les infrastructures, les capacités de stockage et de transformation nécessaires pour relier l'offre à la demande**. Le FEC, qui soutiendra les entreprises et les projets tout au long du parcours d'investissement au moyen de différentes formes de soutien (subventions, soutien remboursable, financement mixte), peut également jouer un rôle. Par exemple, l'augmentation de la capacité de transformation des protéagineux dans l'UE diversifierait les débouchés commerciaux et favoriserait une répartition plus territoriale du bétail ayant une incidence moindre sur l'environnement. Le Fonds européen pour la compétitivité pourrait soutenir des investissements dans des infrastructures d'alimentation animale, de denrées alimentaires et de bioraffinerie, renforçant ainsi les chaînes de valeur résilientes de l'UE fondées sur des protéines d'origine locale.

Réduire la dépendance vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux riches en protéines implique de préserver les applications industrielles et énergétiques des oléagineux, la principale source intérieure de protéines fourragères de haute qualité de l'UE. La promotion de l'utilisation de la biomasse, telle que définie dans la stratégie pour la bioéconomie, élargira encore les débouchés commerciaux.

La Commission a déjà commencé à dialoguer avec les parties prenantes afin de se préparer aux nouvelles possibilités découlant du futur CFP. Cette action se poursuivra.

Le développement régional est très important pour relever les défis structurels dans les zones rurales et les régions, tels que les services, les pénuries de main-d'œuvre, la rareté de la ressource en eau, etc. La planification intégrée dans le cadre du PNRR peut répondre à ces préoccupations.

- **Améliorer l'utilisation durable des prairies et l'intégration du bétail**

La PAC après 2027 continue de soutenir fortement la production fourragère dans le cadre d'une approche plus territoriale de la gestion des prairies et du bétail, en étendant l'aide couplée au revenu aux graminées et au fourrage. Grâce aux AAEC, les États membres peuvent promouvoir des systèmes extensifs, un pâturage durable et une utilisation accrue de l'herbe dans les aliments pour animaux. Le rôle des prairies devrait être renforcé, car elles contribuent au stock de carbone, réduisent la dépendance vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux et contribuent à lutter contre l'abandon des terres, la perte de patrimoine culturel et les risques naturels croissants, en particulier les incendies de forêt. Outre le pâturage, il est possible d'étendre l'utilisation des protéines issues de l'herbe aux monogastriques.

- **Permettre aux agriculteurs d'accéder à des incitations liées au carbone et à des crédits nature**

Afin de fournir des incitations économiques pour réduire l'utilisation des engrais, comme le souligne le plan d'action sur les engrais, une méthode de certification est en cours d'élaboration. Elle s'inscrit dans

⁽³⁷⁾ Commission européenne, Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le renforcement de la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire [COM(2024) 577 final].

le cadre du règlement relatif aux absorptions de carbone et à l'agrostockage de carbone ⁽³⁸⁾, afin de reconnaître les absorptions de carbone résultant de la conversion des terres cultivées en prairies, d'améliorer la gestion des prairies et de réduire les émissions de N₂O par l'utilisation de légumineuses. Ce cadre unifié permettra aux producteurs de protéagineux d'accéder à des régimes d'incitation liés au carbone. En outre, le réexamen annoncé de l'additionnalité et du champ d'application du cadre de la certification relative aux absorptions de carbone et à l'agrostockage de carbone offre l'occasion de créer un éventail plus large d'arguments économiques permettant aux agriculteurs de s'engager dans l'agrostockage de carbone.

Conformément à la feuille de route pour les crédits nature ⁽³⁹⁾, les approches fondées sur les crédits nature pourraient également contribuer à récompenser les systèmes durables en matière de protéines. Ces systèmes contribuent à la préservation, à la restauration ou à l'amélioration des écosystèmes, des habitats ou de la biodiversité. Les systèmes d'élevage basés sur le pâturage dans des prairies permanentes et les systèmes basés sur les légumineuses favorables à la biodiversité, tels que les rotations diversifiées, les cultures intercalaires ou la production à faible consommation d'intrants combinée à des particularités topographiques, en font partie.

4.3. Faire progresser la recherche et l'innovation afin de renforcer les systèmes en matière de protéines

- **Investir dans l'innovation en matière de cultures et de semences afin de stimuler la production et la résilience**

Les programmes-cadres de recherche de l'Union pour la R&I, Horizon 2020 et Horizon Europe ont investi plus de 190 millions d'EUR pour soutenir la R&I dans les protéagineux, notamment la sélection, la culture intercalaire, la valorisation des services écosystémiques, la transformation dans l'exploitation, les chaînes de valeur et la production d'aliments pour animaux afin de renforcer l'autosuffisance de l'UE. Dans le cadre de la mission de l'UE «Un pacte pour des sols sains en Europe», des projets explorent également le rôle des protéagineux dans l'amélioration de la santé des sols grâce à des laboratoires vivants. Le partenariat européen sur la santé et le bien-être des animaux aborde également ce sujet par l'intermédiaire de l'alimentation animale et des additifs pour l'alimentation animale. Le partenariat agroécologique de l'UE s'attaque à la diversification des cultures et au potentiel des systèmes mixtes. Le partenariat de l'UE Biodiversa+ a également abordé le sujet dans le cadre d'une approche différente soutenant le développement de systèmes pérennes de culture céréalière ⁽⁴⁰⁾.

Des investissements ciblés dans la R&I sont nécessaires pour stimuler la production et l'utilisation de protéagineux. Parmi les priorités figurent, entre autres: la sélection végétale et le développement des semences; la réduction des engrais; la protection des cultures durables; la diversification; et le développement de chaînes de valeur, parallèlement à la recherche sur les systèmes de pâturage et les formulations d'aliments pour animaux fondées sur les protéines locales. La R&I est également nécessaire en ce qui concerne l'aptitude à la transformation, la qualité sensorielle, la nutrition, la digestibilité et l'allergénicité des protéagineux cultivés dans l'UE. Compte tenu de la variabilité des variétés et des conditions de culture, il est essentiel de disposer de méthodes normalisées en matière de qualité, d'évaluation des risques et de classement afin de favoriser la commercialisation et une utilisation plus large. Des technologies et des infrastructures de transformation appropriées pour les

⁽³⁸⁾ Règlement (UE) 2024/3012 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2024 établissant un cadre de certification de l'Union relatif aux absorptions permanentes de carbone, à l'agrostockage de carbone et au stockage de carbone dans des produits (JO L, 2024/3012, 6.12.2024).

⁽³⁹⁾ Commission européenne, Feuille de route pour les crédits nature, COM (2025) 374 final.

⁽⁴⁰⁾ De plus amples informations sont disponibles sur [Biodiversa+](#).

denrées alimentaires et les aliments pour animaux, y compris dans les exploitations agricoles, sont également nécessaires pour créer de la valeur.

Les investissements dans le développement de technologies visant à mieux valoriser la biomasse, en incluant les résidus et les sous-produits dans les aliments pour animaux, doivent également se poursuivre en coopération avec le secteur privé.

- **Renforcer la collaboration et le transfert de connaissances entre les acteurs**

La collaboration tout au long de la chaîne de valeur est essentielle pour développer l'innovation. Des initiatives telles que le partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI) et le réseau européen de la PAC soutiennent l'échange de connaissances, les projets collaboratifs et les meilleures pratiques, tout en assurant un transfert efficace vers les agriculteurs grâce à l'articulation entre la R&I et les services de vulgarisation. Grâce à des projets multipartites, à des activités thématiques et à des initiatives de mise en réseau, ces plateformes continueront de promouvoir les meilleures pratiques en matière de protéagineux et de diffuser les résultats pertinents des projets mis en œuvre au niveau des États membres. Leurs activités contribueront également à des dialogues spécifiques sur les protéines avec les États membres et à des dialogues annuels sur l'alimentation. La politique de cohésion pour la R&I fournit un autre outil pour soutenir l'innovation et plusieurs régions ont recensé des priorités pertinentes dans leurs stratégies de spécialisation intelligente ⁽⁴¹⁾.

Une approche globale de la R&I en matière de protéines doit approfondir les connaissances scientifiques et combler les lacunes tout en garantissant une intégration efficace entre les disciplines ⁽⁴²⁾. Il est nécessaire d'allouer davantage de moyens financiers à la recherche et à l'innovation afin de renforcer la compétitivité, la durabilité et la résilience des protéines végétales et autres protéines, en s'appuyant sur le futur FEC et le prochain programme Horizon Europe. La nouvelle approche stratégique à venir en matière de R&I pour l'agriculture, les forêts, les zones rurales et les systèmes alimentaires servira de base pour orienter les investissements futurs afin de développer de nouvelles connaissances, de nouvelles pratiques et de nouveaux outils pour les secteurs des protéines. À long terme, la poursuite des travaux dans des domaines tels que la protection des végétaux, la sélection et la bioéconomie, associant à la fois les organismes de recherche et le secteur privé dans tous ces domaines, renforcera encore l'utilisation des résultats.

4.4. Améliorer la résilience, la compétitivité et la préparation du système de l'UE en matière de protéines

La résilience et la compétitivité du système de l'UE en matière de protéines sont étroitement liées à l'efficacité des aliments pour animaux et de la sélection ainsi qu'à l'innovation, domaines dans lesquels l'UE est un leader technologique:

- rendre les systèmes d'élevage plus efficaces;
- optimiser les stratégies d'alimentation;

⁽⁴¹⁾ Les partenariats en matière de stratégie de spécialisation intelligente (S3) et l'instrument relatif aux investissements interrégionaux en matière d'innovation (I3) renforcent déjà la collaboration régionale, le transfert de technologies et l'expansion industrielle dans toute l'Europe. Les partenariats S3 rassemblent des régions intéressées par de nouvelles chaînes de valeur. On peut citer notamment deux exemples, l'«agriculture de haute technologie» et les «ingrédients pour la bioéconomie (I4BE)». L'instrument I3 soutient les collaborations interrégionales, en aidant les régions à transformer la recherche et les projets pilotes en véritables possibilités économiques, telles que le développement d'une nouvelle chaîne de valeur transnationale dans le domaine des engrais biologiques et des solutions bioéconomiques.

⁽⁴²⁾ Comité permanent de la recherche agricole, *Recherche et innovation sur les sources de protéines de substitution pour une autonomie stratégique et une production protéique durable dans l'UE*, 6 mai 2026.

- encourager les aliments pour animaux régionaux et locaux;
- diversifier les importations tout en alignant les normes de durabilité;
- soutenir la production nationale d'intrants et d'additifs pour l'alimentation animale;
- assurer la préparation et les mesures d'urgence.

- **Adapter les systèmes d'élevage afin de donner la priorité aux ressources locales**

Le potentiel d'optimisation de la demande d'aliments pour animaux réside dans une meilleure adéquation entre la production animale et la production régionale et locale d'aliments pour animaux. S'appuyant sur la PAC actuelle, la PAC après 2027 offre aux États membres la possibilité de soutenir davantage la diversification de la production animale, y compris l'extensification, ainsi que des mesures visant à encourager **un recours accru aux protéines végétales produites aux niveaux régional et local.** Ces mesures incluent des instruments, tels que l'aide au revenu fondée sur la surface, notamment pour les systèmes mixtes culture-élevage, et une augmentation de l'aide couplée au revenu pour les agriculteurs qui combinent production végétale et production animale. Dans les zones touchées par la pollution par les nitrates, la Commission a proposé que les États membres soient tenus d'aider les agriculteurs à procéder à l'extensification de leur système d'élevage ou à diversifier leurs activités; dans le cadre de la nouvelle AAEC, ils apporteront également un soutien à l'extensification des systèmes d'élevage, par exemple au moyen d'engagements volontaires en matière de gestion ou du nouveau paiement transitoire. Cela permettra de mieux exploiter les terres marginales pour les ruminants, tandis que pour les animaux monogastriques, il est possible de mieux utiliser les coproduits issus de denrées alimentaires conformément aux dispositions pertinentes du droit de l'Union concernant l'alimentation animale, les sous-produits animaux et l'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST), ainsi que la transformation des biocarburants. Ces derniers contribuent à réduire les émissions de GES liées à l'alimentation animale et la concurrence en matière de changement d'affectation des sols.

Comme le prévoit la stratégie en matière d'élevage, l'optimisation de la composition des troupeaux et des modèles économiques en fonction des ressources naturelles disponibles au niveau régional ainsi que la diversification des revenus des éleveurs touchés grâce à la transformation à valeur ajoutée contribueront également à réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations de protéines végétales.

- **Production locale d'aliments pour animaux**

La réduction de la dépendance de l'UE vis-à-vis des importations doit s'accompagner d'efforts visant à réduire les coûts de la production européenne d'aliments pour animaux. Le remplacement des aliments protidiques importés par des solutions de substitution européennes, régionales ou locales peut augmenter les coûts pour les éleveurs si ces dernières sont plus chères que les importations. Si le soutien public peut contribuer au développement de chaînes de valeur résilientes pour les aliments pour animaux, ces coûts doivent être absorbés sans nuire à la compétitivité. La stratégie en matière d'élevage définit la voie à suivre pour permettre aux consommateurs d'identifier clairement les produits, au moyen d'un étiquetage volontaire et de chaînes d'approvisionnement courtes, afin de soutenir cette transition.

En amont des éleveurs, l'augmentation des capacités régionales de transformation et de stockage est essentielle pour accroître l'utilisation locale des aliments pour animaux. Les instruments d'investissement disponibles dans le cadre de la PAC peuvent déjà aider les agriculteurs et les organisations de producteurs à développer ces infrastructures régionales de transformation et de stockage, telles que les unités de séchage, les bioraffineries ou les plateformes logistiques. Le futur FEC pourrait contribuer davantage à la réalisation de cet objectif en stimulant les investissements visant à améliorer la compétitivité et la résilience.

Afin d'orienter les politiques et de suivre les progrès accomplis, il est recommandé aux États membres de surveiller l'utilisation des aliments pour animaux locaux ⁽⁴³⁾. En outre, la Commission envisagera de mettre au point **des étiquettes volontaires ou des mentions réservées facultatives** sur l'origine des aliments pour animaux utilisés pour fabriquer le produit.

- **Optimiser les stratégies d'alimentation des différents types de bétail**

Les ruminants peuvent être nourris à l'herbe et contribuer à l'entretien des prairies, tandis que les animaux monogastriques peuvent utiliser des restes et des coproduits issus de la transformation des denrées alimentaires et de l'agriculture qui, autrement, seraient gaspillés. Les stratégies d'alimentation sont conçues pour répondre à l'évolution des besoins nutritionnels, en prenant en considération l'amélioration génétique ainsi que les exigences en matière de santé et de bien-être des animaux. Toutefois, il n'existe pas de solution unique qui s'appliquerait à tous les systèmes de production, à tous les animaux d'élevage et à toutes les régions. Néanmoins, l'optimisation des stratégies d'alimentation pourrait réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des protéines végétales importées, tout en créant des chaînes de valeur pour les protéines cultivées dans l'UE et en améliorant la durabilité.

Étant donné qu'aucune approche unique ne convient à tous les systèmes ou à toutes les régions, les fabricants d'aliments pour animaux jouent un rôle clé dans l'équilibre entre les besoins nutritionnels des animaux, la disponibilité des ingrédients, le caractère abordable et la durabilité. Ils formulent des aliments composés pour animaux à partir d'un large éventail de matières premières et d'additifs locaux et importés pour aliments pour animaux, tout en s'adaptant aux contraintes environnementales, réglementaires et commerciales afin de favoriser une performance optimale du bétail. Ce rôle est particulièrement important, étant donné que les aliments composés pour animaux représentent une part importante de la demande totale d'aliments pour animaux d'élevage et que les coûts des aliments pour animaux constituent le principal intrant économique dans la production animale.

Dans le but de promouvoir une bioéconomie circulaire, l'utilisation d'anciennes denrées alimentaires, de sous-produits et de coproduits issus de la production alimentaire en tant qu'aliments pour animaux contribue à la réalisation des objectifs de la bioéconomie circulaire en réduisant les déchets, en préservant les nutriments et en apportant des avantages économiques et environnementaux. La politique de l'UE encourage les États membres à donner la priorité à une utilisation sûre de ces produits dans l'alimentation animale plutôt qu'à des options de moindre valeur, telles que les biocarburants, le compostage, le biogaz, l'incinération ou la mise en décharge, à condition que toutes les exigences pertinentes en matière de sécurité des aliments pour animaux et d'autres exigences légales soient respectées. Les aliments circulaires pour animaux peuvent également impliquer d'envisager de nouvelles sources de nutriments pour l'alimentation animale, telles que les protéines dérivées d'insectes.

- **Diversifier les importations tout en alignant les normes de durabilité**

Si le présent plan présente des mesures pratiques visant à stimuler la production de l'UE en vue d'une plus grande autonomie, dans l'intervalle, la diversification des importations contribue à réduire les risques de dépendance. Les accords de libre-échange (ALE) existants (et futurs) que l'UE conclut avec divers partenaires commerciaux ouvrent la voie à la diversification des importations et des exportations. La dépendance vis-à-vis des importations de protéines fourragères en provenance de pays tiers devrait persister à l'avenir. Compte tenu du traitement à taux de droits nul des graines et des tourteaux de soja, ainsi que du nombre limité de sources d'approvisionnement pour ces produits, les différents ALE que l'UE a conclus avec des pays tiers contribuent à consolider cet accord et à diversifier l'approvisionnement de l'UE en graines de soja. L'UE utilisera sa diplomatie agroalimentaire pour

⁽⁴³⁾ Agence européenne pour l'environnement, *Protein diversification in Europe: risks and opportunities for sustainable food systems*, (Diversification des protéines en Europe: risques et opportunités pour des systèmes alimentaires durables), 22 juin 2026.

diversifier davantage les chaînes d'approvisionnement et ouvrir de nouveaux corridors d'approvisionnement.

L'Ukraine, voisine de l'UE et candidate à l'adhésion, pourrait contribuer à réduire le déficit de l'UE en protéines et à le rendre plus souple, la coopération étant axée sur l'alignement des normes de production, en particulier pour la graine de soja. L'UE collaborera avec l'Ukraine dans des domaines de coopération qui profitent aux deux parties, tels que la production de graines de soja, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables et une concurrence loyale.

En ce qui concerne l'amélioration de l'alignement des normes de production, plusieurs mesures ont déjà été prises.

Dans sa vision pour l'agriculture et l'alimentation, la Commission s'est engagée à veiller à ce que les pesticides dangereux interdits dans l'UE ne soient pas réintroduits par les importations. Pour compléter les initiatives précédentes ⁽⁴⁴⁾, la Commission a proposé un train de mesures omnibus sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux et réalisera une analyse d'impact sur la possibilité d'aligner les normes de production pour les produits importés.

La production de protéines peut avoir des répercussions importantes sur l'utilisation des sols. Le cadre législatif européen, notamment le règlement de l'UE sur la déforestation (RDUE)⁽⁴⁵⁾ et le changement indirect d'affectation des sols (CASI)⁽⁴⁶⁾, répond à ces préoccupations. Toutefois, ces mesures peuvent également avoir des incidences sur la chaîne de valeur, tant pour les agriculteurs que pour les commerçants, nécessitant une attention particulière.

- **Développer la production nationale d'intrants et d'additifs pour l'alimentation animale**

L'évolution des sources de protéines et des régimes alimentaires des animaux nécessite des additifs appropriés pour l'alimentation animale. L'utilisation d'acides aminés dans les régimes alimentaires pour animaux est aujourd'hui la solution la plus rentable pour réduire la forte dépendance de l'UE vis-à-vis des importations de graines de soja, tout en réduisant les émissions d'azote et en favorisant la santé et le bien-être des animaux. Un accès réduit au marché des acides aminés essentiels (en particulier la lysine et la méthionine) entraînerait une augmentation des importations de graines de soja en provenance de pays tiers et une augmentation des rejets d'azote dans l'environnement. De même, compléter les aliments pour animaux avec des quantités suffisantes de vitamines est une condition préalable à la santé et au bien-être des animaux, ainsi qu'à l'optimisation des performances de tout système d'élevage existant. Une carence en une seule vitamine peut suffire à affecter les performances zootechniques, ce qui a une incidence sur la compétitivité du bétail de l'UE et pourrait nuire à son autonomie alimentaire.

L'UE est fortement dépendante de pays tiers, en particulier de l'Asie orientale, pour la quasi-totalité des vitamines et acides aminés dont elle a besoin pour nourrir les animaux.

La dépendance de l'UE vis-à-vis des vitamines et des acides aminés importés présente donc des risques critiques en matière d'approvisionnement. La Commission collaborera avec les États membres pour remédier à ces faiblesses **en protégeant et en soutenant ses capacités industrielles grâce à des outils en matière de compétitivité et de commerce**, tout en s'efforçant **d'explorer le potentiel de relocalisation de la production au moyen des mesures suivantes**:

⁽⁴⁴⁾ Le règlement (UE) 2023/334 de la Commission du 2 février 2023 a abaissé les limites maximales de résidus pour les substances néonicotinoïdes clothianidine et thiaméthoxame à la limite de détermination analytique afin de protéger les abeilles et les pollinisateurs.

⁽⁴⁵⁾ Règlement (UE) 2023/1115 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 relatif à la mise à disposition sur le marché de l'Union et à l'exportation à partir de l'Union de certains produits de base et produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts (JO L 150, du 9.6.2023, p. 206).

⁽⁴⁶⁾ Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (JO L 328 du 21.12.2018, p. 82).

- **lancer une étude pour évaluer l'ampleur des dépendances de l'UE et les possibilités de les atténuer;**
- étudier les possibilités offertes par le futur FEC pour intensifier les projets et inciter les opérateurs de l'UE à tirer pleinement parti de la capacité de production existante en matière d'additifs et de vitamines pour l'alimentation animale, à assurer la poursuite de l'exploitation et/ou à investir dans de nouvelles capacités;
- **poursuivre la simplification des règles relatives aux additifs pour l'alimentation animale** afin de permettre l'innovation et la disponibilité sur le marché dans le cadre du train de mesures omnibus sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux;
- améliorer **le suivi des vulnérabilités et recenser les risques critiques** liés aux intrants et additifs pour l'alimentation animale et élaborer des options de préparation pertinentes. À la suite du rapport Niinistö ⁽⁴⁷⁾, la Commission a adopté la stratégie européenne pour une union de la préparation ⁽⁴⁸⁾ dans le but, entre autres, de renforcer la résilience des fonctions vitales de la société, telles que la sécurité alimentaire.
- Dans ce contexte, la **Commission continuera d'accorder une attention particulière aux dépendances vis-à-vis des additifs destinés à l'alimentation humaine et animale dans le cadre du mécanisme européen de préparation et de réaction aux crises de sécurité alimentaire**. Elle réfléchira également à différents outils, tels que ceux liés aux **matières critiques en termes de transparence du marché, de constitution de stocks, de passation conjointe de marchés ou d'autres instruments**, afin d'accroître la résilience face aux chocs extérieurs et de stabiliser à la fois la disponibilité et le caractère abordable de ces produits.

4.5. Renforcer les chaînes de valeur des protéines de l'UE en améliorant l'attractivité du marché, en encourageant la demande et en promouvant des solutions locales

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des régimes alimentaires diversifiés - Utiliser différents outils au niveau national et au niveau de l'UE pour stimuler la demande - Garantir la responsabilité et la coopération tout au long de la chaîne de valeur |
|--|

• Soutenir des régimes alimentaires diversifiés pour renforcer la résilience du système

Le système agroalimentaire de l'UE offre aux citoyens une multitude de choix alimentaires sûrs et de qualité. Il existe une grande diversité de régimes alimentaires en fonction des besoins et des préférences de chacun, qui comprennent différentes sources de protéines végétales ainsi que des produits d'origine animale issus d'une production durable. Une plus grande disponibilité et un prix plus abordable des protéines végétales nationales permettraient d'élargir le choix des consommateurs et d'améliorer leur accessibilité. À leur tour, des régimes alimentaires variés et plus équilibrés contribueraient à la mise en place de chaînes de valeur viables pour les produits d'origine végétale et les produits d'origine animale intégrés sur le plan territorial, amélioreraient les résultats en matière de santé publique et contribueraient à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de climat et d'environnement ⁽⁴⁹⁾.

⁽⁴⁷⁾ Conseiller spécial Niinistö, *Rapport: Safer together — Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness* (Plus en sécurité ensemble — renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe), 30 octobre 2024.

⁽⁴⁸⁾ Commission européenne, *Stratégie européenne pour une union de la préparation*, JOIN (2025) 130 final.

⁽⁴⁹⁾ Parlement européen: Centre commun de recherche, *Closing the EU protein gap — drivers, synergies and trade offs* (Comblent le fossé de l'UE en matière de protéines — moteurs, synergies et compromis), 2024.

Les choix alimentaires des consommateurs sont façonnés par les environnements alimentaires, largement déterminés par les prix et les acteurs privés, mais influencés par les politiques publiques. Les outils politiques nationaux, tels que la fiscalité, l'éducation, les recommandations diététiques et les informations sur les incidences sanitaires, climatiques, environnementales et sociales peuvent favoriser des régimes alimentaires plus sains et diversifiés. Parmi les autres leviers à la disposition des acteurs publics et privés figurent la tarification, la disponibilité, la restauration collective, la composition des produits et l'information des consommateurs, notamment l'étiquetage et la publicité, comme indiqué dans le plan de l'Union européenne pour la santé cardiovasculaire.

- **Mobiliser différents outils européens et nationaux pour stimuler la demande**

Outre les politiques nationales, la politique de l'UE joue un rôle important. Conformément au rapport de la Commission sur les normes de commercialisation pour les légumineuses séchées et les graines de soja, **la proposition relative à la PAC après 2027 permet l'introduction de normes pour les protéagineux, afin de mieux informer les consommateurs sur l'origine des produits.** Ces normes peuvent favoriser la consommation de produits d'origine végétale et soutenir les campagnes de l'UE mettant en avant les avantages des légumineuses séchées pour la santé et la durabilité.

La Commission sensibilisera aux possibilités offertes par les légumineuses et les légumineuses séchées dans le cadre de son programme de travail annuel en matière de promotion et intégrera ces produits dans la prochaine campagne «Acheter européen».

Les marchés publics de denrées alimentaires peuvent stimuler la résilience et la durabilité en soutenant de nouvelles chaînes d'approvisionnement, en sécurisant la demande de produits durables et en façonnant les modes de consommation. La vision pour l'agriculture et l'alimentation annonce une proposition visant à renforcer le rôle des marchés publics. Celle-ci indique que les marchés publics devraient suivre une approche fondée sur le «meilleur rapport qualité-prix» afin de récompenser les efforts en matière de qualité et de durabilité. La production locale de produits d'origine végétale, en particulier de légumineuses séchées, est bien alignée sur ces objectifs et devrait bénéficier de cette approche.

Le programme de l'UE à destination des écoles ⁽⁵⁰⁾ (qui soutient la distribution de lait, de fruits et de légumes à des millions d'élèves) constitue un moyen supplémentaire de promouvoir une consommation durable et résiliente en sensibilisant les enfants par des mesures éducatives aux avantages des légumineuses séchées et en les familiarisant avec leur goût.

- **Aligner la tarification et la fiscalité pour tenir compte des coûts liés à la durabilité et à la résilience**

Les prix influencent fortement les choix des consommateurs et peuvent favoriser le passage à des régimes alimentaires diversifiés. Il s'agit notamment d'initiatives tarifaires des détaillants alignées sur le coût réel des denrées alimentaires durables et résilientes, soutenues par des pratiques d'étiquetage. Outre la fixation des prix, les détaillants et les industries alimentaires jouent un rôle important en proposant des choix permettant une alimentation variée et en encourageant des options plus durables.

En élaborant des politiques fiscales adaptées, les États membres peuvent contribuer davantage à la transition vers un système alimentaire résilient.

Le passage à une utilisation accrue des produits protéagineux dans l'alimentation humaine et animale ne relève pas directement des accords de durabilité prévus à l'article 210 *bis* du règlement OCM. Cela dit, les agriculteurs et les autres parties prenantes de la filière pourraient envisager d'inclure, dans ces

⁽⁵⁰⁾ Articles 22 à 25 et annexe V du règlement OCM.

accords, des initiatives poursuivant des objectifs de durabilité éligibles, tels que la réduction des pertes et de l'utilisation de l'azote, l'amélioration de la biodiversité et d'autres objectifs connexes.

4.6. La circularité comme argument économique

- **Biocarburants**

La production intérieure de cultures à forte teneur en protéines permet non seulement de réduire la dépendance vis-à-vis des importations de protéines, mais contribue également à la production de coproduits valorisables. Ces derniers peuvent être utilisés comme denrées alimentaires et aliments pour animaux, ainsi que pour la production de biocarburants, contribuant ainsi à la résilience de l'UE tant dans le secteur des denrées alimentaires et des aliments pour animaux que dans le secteur de l'énergie. Lors **du réexamen du cadre pour les énergies renouvelables après 2030**, la Commission évaluera **comment accroître la production locale de biocarburants, de protéagineux et de matières premières durables** afin de soutenir l'autonomie stratégique et la résilience de l'Union, en tenant compte de ces objectifs dans le cadre stratégique global.

- **Adopter la bioéconomie**

L'intégration d'une perspective bioéconomique est essentielle afin de garantir une utilisation durable des ressources et d'exploiter pleinement le potentiel des sources de protéines de l'UE, conformément au principe d'utilisation efficace de la biomasse pour des applications à forte valeur ajoutée, conformément aux objectifs de la stratégie pour la bioéconomie. Afin de recenser les domaines dans lesquels l'utilisation des ressources pourrait être améliorée, la stratégie pour la bioéconomie encourage un meilleur suivi des flux de biomasse afin d'accroître la transparence entre les secteurs qui utilisent la biomasse comme denrée alimentaire, aliment pour animaux, engrais, énergie et autres utilisations industrielles. Des initiatives telles que l'entreprise commune «Une Europe fondée sur la bioéconomie circulaire» et son groupe de travail sur les producteurs primaires jouent également un rôle essentiel dans la promotion de la bioéconomie.

La Commission travaillera à **l'élaboration de bilans de la biomasse** afin d'améliorer les lacunes dans les données relatives à la disponibilité des coproduits, et aidera les États membres à établir des bilans harmonisés des protéines destinées à l'alimentation animale et humaine.

5. Conclusion

La forte dépendance du système de l'UE en matière de protéines vis-à-vis des importations d'aliments pour animaux riches en protéines traduit un ensemble de défis interdépendants, notamment le sous-développement des chaînes de valeur des protéagineux, l'importation de vitamines et d'acides aminés, une compétitivité insuffisante, une disponibilité limitée des terres, des pressions environnementales, la dépendance de certains systèmes d'élevage vis-à-vis des aliments pour animaux importés, les habitudes de consommation et les obstacles à l'adoption d'autres protéines.

Pour relever ces défis, cette stratégie combine des actions coordonnées et systémiques portant à la fois sur l'offre et sur la demande en ce qui concerne les aliments pour animaux et les denrées alimentaires. Elle renforce la production de l'UE en encourageant les protéagineux grâce aux outils de la PAC et en développant des chaînes de valeur résilientes, soutenues par des infrastructures de transformation, un recours accru aux contrats et des investissements ciblés. Dans le même temps, elle encourage la diversification des importations ainsi que des systèmes d'élevage plus efficaces et plus locaux, notamment l'extensification fondée sur les prairies, des stratégies d'alimentation optimisées reposant sur des aliments pour animaux d'origine locale, soutenues par des infrastructures, des incitations commerciales et la production nationale d'intrants pour l'alimentation animale.

Parallèlement, cette stratégie stimule la demande grâce à une alimentation plus diversifiée, à l'amélioration des environnements alimentaires, à des marchés publics, à l'étiquetage et à des mesures de sensibilisation, tout en faisant progresser la recherche et l'innovation dans le domaine des cultures, des protéines de substitution, de la bioéconomie et des solutions circulaires. Ces actions s'appuient sur une coordination politique renforcée, un alignement sur les objectifs environnementaux ainsi qu'un suivi et un dialogue renforcés, garantissant une transition de l'ensemble du système vers un système de l'UE plus résilient, plus durable et plus compétitif en matière de protéines.

Grâce à leur esprit d'entreprise et à leur capacité d'adaptation, les jeunes agriculteurs, qui sont souvent à l'avant-garde de l'adoption de nouvelles technologies, de pratiques durables et de modèles économiques diversifiés, ont un rôle central à jouer pour saisir les possibilités liées à la transition vers un système durable et résilient d'offre et de demande de protéines.

Grâce à un environnement politique favorable, ainsi qu'à une innovation spécifique, l'UE peut accélérer l'adoption de pratiques durables et tendre vers les **critères de référence suivants d'ici à 2035** afin de garantir que la part des protéines provenant d'oléagineux et de protéagineux originaires de l'UE et utilisées comme aliments pour animaux dans l'UE, qui était de 25,8 % en 2025, atteindra 35 % en 2035.

ANNEXE: Actions clés

1. Développer les chaînes de valeur des protéagineux en Europe et renforcer la position des agriculteurs

Identifiant	Mesures
1.1	Contrôler l'utilisation des aliments pour animaux locaux.
1.2	Fixer un critère de référence à l'échelle de l'UE pour le suivi de l'autonomie stratégique globale de l'UE en matière de protéines.
1.3	Mettre en œuvre des normes de commercialisation pour les protéagineux sur l'étiquetage de l'origine.
1.4	Améliorer l'adoption de critères de durabilité pour les marchés publics de denrées alimentaires, de services de restauration et de distributeurs automatiques.

2. Améliorer les connaissances sur l'autosuffisance de l'UE en matière de protéines

Identifiant	Mesures
2.1	Mettre en place des dialogues de l'UE sur les protéines avec les États membres concernant la mise en œuvre du plan de l'UE en matière de protéines.
2.2	Lancer une étude afin d'évaluer l'ampleur des dépendances de l'UE et les possibilités de les atténuer.
2.3	Publier des orientations relatives à l'établissement de bilans harmonisés des protéines destinées à l'alimentation animale et humaine.

3. Encourager la chaîne de valeur des protéines dans l'UE

Identifiant	Mesures
3.1	Étudier des pistes pour investir dans des installations de stockage et de transformation afin de développer des chaînes de valeur résilientes pour les aliments pour animaux fondées sur des matières premières pour aliments pour animaux à haute teneur en protéines produites localement dans le cadre des plans de partenariat national et régional et du FEC.
3.2	Faciliter la mise en place d'étiquettes volontaires ou de mentions réservées facultatives certifiant que les produits d'élevage sont issus exclusivement d'aliments pour animaux de l'UE, nationaux, régionaux ou locaux, en collaboration avec les principales parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement.
3.3	Sensibiliser aux possibilités de financement pour les campagnes de promotion de l'UE mettant en évidence les avantages des légumineuses séchées en matière de santé et de durabilité.
3.4	Sensibiliser aux légumineuses séchées dans les établissements scolaires par l'intermédiaire du programme à destination des écoles afin de familiariser les enfants avec leur goût et leur apparence et de les sensibiliser à leurs avantages nutritionnels.
3.5	Les États membres devraient envisager de mettre en œuvre des politiques fiscales qui améliorent l'accès des consommateurs à des denrées alimentaires résilientes et abordables.

4. Améliorer la compétitivité des protéagineux et des protéines de substitution dans l'UE

Identifiant	Mesures
-------------	---------

4.1	Élaborer une méthode de certification pour l'agriculture et l'agroforesterie sur les sols minéraux, notamment des pratiques qui réduisent les émissions directes et indirectes de N ₂ O provenant des sols agricoles gérés en utilisant des protéagineux, dans le cadre du règlement relatif aux absorptions de carbone et à l'agrostockage de carbone.
4.2	Approche stratégique de la R&I pour l'agriculture, les forêts, les zones rurales et les systèmes alimentaires. Financer la recherche et l'innovation afin de favoriser la compétitivité, la durabilité et la résilience des protéagineux et des protéines de substitution.
4.3	Partager les connaissances et échanger les meilleures pratiques concernant l'autonomie fourragère locale ainsi que la production, la transformation et la valorisation des protéagineux par l'intermédiaire du réseau européen de la PAC.

5. Exploiter le partenariat dans le voisinage européen

Identifiant	Mesures
5.1	Renforcer la coopération avec l'Ukraine en tant que pays candidat à l'adhésion à l'UE afin de diversifier l'approvisionnement en protéagineux tout en alignant les normes de production, y compris la stratégie «Global Gateway».